

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 17/10/2019]

séance plénière du 17/10/2019

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 89 du 12 novembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Karen Bowie, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Jean-Louis Missika, M. Olivier de Monicault, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. François Chaslin, M. Guillaume Nahon, M. Thierry Paquot.

séance plénière du 17/10/2019

ORDRE DU JOUR

Accueil du sénateur Albéric de Montgolfier, président de la Fondation Mansart

SIGNALEMENTS

4, place du Louvre (01^{er} arr.) / 8, rue de la Banque (02^e arr.) / 2, place Baudoyer (04^e arr.)..... 4
81, quai d'Austerlitz (13^e arr.).....14

PERMIS

151, rue de Bagnolet et 6B, rue des Lyanes (20^e arr.).....21
84, rue des Dames (17^e arr.).....24
16, rue de la Paix et 11, rue Daunou (02^e arr.).....27

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

79B, rue Olivier-de-Serres (15^e arr.).....31

[4, place du Louvre (01^{er} arr.) / 8, rue de la Banque (02^e arr.) / 2, place Baudoyer (04^e arr.)]

Changement d'affectation des mairies des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements

PROTECTION

- Mairie du 1^{er} arr. protégée au titre du P.L.U. : « Mairie du 1^{er} arrondissement construite par l'architecte Hittoff entre 1857 et 1858 dans un style représentatif de l'éclectisme du XIX^{ème} siècle. Elle fut conçue pour donner un pendant de style Renaissance à l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois. C'est ainsi qu'au porche bourguignon de l'Eglise répondit un porche de cinq arcades flanquées de colonnes ioniques cannelées surmonté d'une balustrade de pierre à motifs en rinceaux. A l'étage s'ouvre une rose flamboyante très élaborée inscrite dans une arcade en plein cintre encadrée de deux avant-corps quadrangulaires en forme de tourelles dont les niches abritent les figures de La Loi et de La Charité. Le dernier étage forme

un pignon percé de trois fenêtres surmontées d'une petite rosace trilobée. A côté de la mairie se dresse un beffroi élevé en 1858-1860 par l'architecte Ballu à l'imitation de ceux du nord de la France. Il complète la composition de la place face à la colonnade de Perrault. »

- Mairie du 2^e arr. protégée au titre des Monuments historiques : « Façades et toitures sur rue et sur cour ; vestibule d'entrée et salle des mariages avec son décor au premier étage (inscription par arrêté du 7 mai 1982).

- Mairie du 4^e arr. : aucune protection.»

PRÉSENTATION

Cette présentation de l'architecture et du grand décor intérieur des mairies des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements est

consécutive à la loi du 28 février 2017 relative au statut de Paris qui prévoit le regroupement des arrondissements 1 à 4 par la création d'un secteur électoral et administratif unique. Le changement complet d'affectation de ces trois bâtiments, qui sera effectif au premier trimestre 2020 - l'actuelle mairie du 3^e a été désignée pour devenir la mairie centrale du nouveau secteur -, aura nécessairement des conséquences sur l'organisation intérieure des lieux, sans que cela ait fait l'objet d'une quelconque réflexion en amont. C'est sur ce point particulier que la Commission souhaite attirer l'attention concernant des bâtiments présentant une forte identité institutionnelle, à quelques mois seulement de la mise en œuvre de cette réforme et alors que les premiers déménagements semblent se mettre en place.

L'étude des différentes campagnes de construction qui ont jalonné, à partir de la Monarchie de Juillet, l'histoire des mairies parisiennes montre que leur architecture a évolué au fil du XIX^e siècle selon la nature des régimes

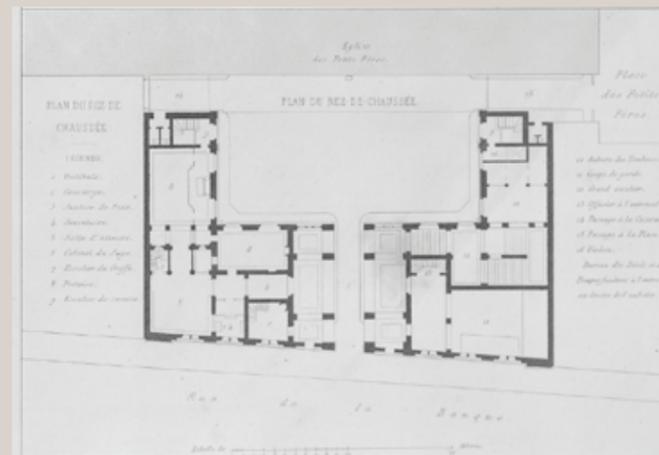
politiques traversés et la personnalité des préfets de la Seine représentant l'autorité de l'État. L'étude de cas que représente la construction des mairies du 2^e (alors 3^e), 1^{er} et 4^e arrondissements, la première à la fin de la Monarchie de Juillet, les deux autres dans la deuxième moitié du Second Empire, en offre un excellent exemple. Ajoutons qu'en ce qui concerne la commande de grands décors peints pour les pièces principales de ces trois mairies (salles des mariages et salles des fêtes), qui intervient à partir de la fin des années 1870, elle est à mettre en rapport avec le changement institutionnel qui s'opère à partir de 1875 et l'opposition larvée qui existe alors entre les élus municipaux et l'administration préfectorale. Dans ses *Mémoires* publiés tardivement, le Comte de Rambuteau, préfet de la Seine sous la Monarchie de Juillet, rappelle son plan d'action pour les mairies dans lequel prévaut, bien avant les questions urbaines et architecturales, celle de l'organisation des bureaux. Alors que les mairies étaient, avant 1830, principalement



Extrait du P.L.U. (2^e arrondissement).



Vue actuelle de la façade principale de la mairie du 2^e arrondissement.



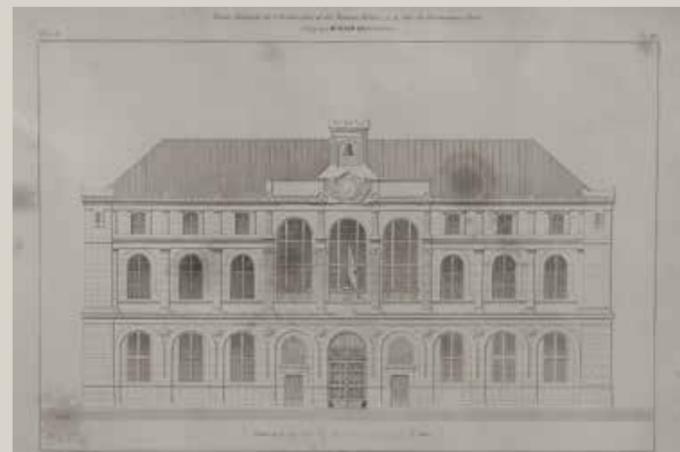
Plan du rez-de-chaussée de la mairie du 2^e arr. (ancien 3^e arr.) (publié dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, 1853).



Vue actuelle de l'ancienne salle du tribunal d'instance.



Vue actuelle du départ de l'escalier d'honneur.



Élévation de la façade de la mairie de l'ancien 3^e arr. (actuel 2^e arr.) (publiée dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, 1853).

installées dans des maisons de location, parfois même éclatées entre différentes adresses rendant le fonctionnement des services très incommode, il s'efforce de donner à chaque arrondissement « un hôtel municipal réunissant à la fois les bureaux de l'état civil, la justice de paix, l'état-major de la garde nationale, le bureau de bienfaisance et même les écoles quand l'emplacement le permet ». Des trois mairies construites sous Rambuteau (5^e, 6^e et 2^e arrondissement), la dernière (alors mairie du 3^e arrondissement) a été élevée en 1847-1848 par l'architecte Alphonse Girard (1806-1872) en bordure de la rue de la Banque sur le terrain de l'ancien couvent des Petits-Pères. Comme les deux autres, elle a été insérée dans l'alignement des constructions le long de la voie et se distingue assez peu des immeubles voisins. Le soin apporté à l'élévation sur la rue marque cependant un début d'ambition monumentale. Le bâtiment présente neuf travées percées de baies à arcade simple au rez-de-chaussée et à arcades séparées par des pilastres aux

étages supérieurs et se termine en avant-corps à chaque extrémité. La partie centrale, large de trois travées et élevée alors d'un seul étage (double en hauteur), est surmontée d'un fronton et d'un campanile équipé d'une cloche. Certains détails - le campanile en particulier qui deviendra une figure récurrente de l'architecture de mairie pour une raison fonctionnelle - semblent avoir été directement empruntés à Paul-Eugène Lequeux (1806-1873), architecte municipal chargé de l'arrondissement de Saint-Denis, qui, au cours des mêmes années, construit de nombreuses mairies dans cet arrondissement. Le bâtiment de la rue de la Banque comporte en outre deux ailes en retour établies perpendiculairement à l'église Notre-Dame-des-Victoires (ancienne église des Petits-Pères). Celle établie au nord accueille alors au rez-de-chaussée la grande salle destinée à la justice de paix (transformée en tribunal d'instance après 1958, cette instance judiciaire de proximité, présente dans toutes les mairies, a été définitivement supprimée en 2017).

L'édifice a été remanié en 1876-1878 pour faire face au développement des services administratifs. Aux très hautes baies qui s'élevaient dans la partie centrale ont été substitués deux étages de fenêtres alignées sur les fenêtres des parties latérales, le volume central ayant reçu un niveau de plancher intermédiaire.

Alors que le décor intérieur de l'édifice était au départ très modeste - un seul plafond à compartiments dans le vestibule d'entrée au rez-de-chaussée -, l'opération a permis la réinstallation d'une salle des mariages richement décorée, dont le plan a été dressé par Charles Huillard (1825-1893), architecte en charge de l'arrondissement. La cheminée monumentale de la salle, qui fut présentée à l'Exposition universelle de 1878, s'élève en face de l'estrade occupée par l'officier municipal qui officie sous un buste de République dû au sculpteur Charles Degeorge (1837-1888). Le décor a été complété par la pose de trois panneaux peints commandés en 1880 au peintre Moreau de Tours. L'un d'eux, *Le Sacrifice à la patrie*, a été peint

en référence directe à la guerre de 1870, l'hommage rendu par le peintre à la résistance des gaulois face à l'envahisseur romain devant évidemment se lire comme une exaltation du sentiment national et une allusion à la « gloire aux vaincus ». La commande de cet ensemble par voie de concours témoigne de la volonté des élus municipaux de se démarquer des pratiques anciennes de l'administration et de rompre, selon le vœu de Viollet-le-Duc qui fut conseiller municipal de 1874 à sa mort en 1879, avec une commande publique orientée à Paris, depuis des décennies, vers les seuls intérieurs d'églises. Édifiée dix ans après celle du 2^e arrondissement, la mairie du 1^{er} marque un tournant dans l'histoire de la construction des mairies parisiennes, le choix de l'emplacement dans l'arrondissement allant de pair pour la première fois avec la mise en scène de l'édifice dans l'espace urbain. Il fut en effet décidé, à l'initiative du préfet Haussmann, d'implanter le nouveau bâtiment en face de la colonnade du Louvre, afin d'installer à cet endroit une construction



Vue actuelle de la salle des mariages.



Vue de la cheminée monumentale de la salle des mariages.



Extrait du P.L.U. (1^{er} arrondissement).



Vue de la façade de l'église Saint-Germain l'Auxerrois.



Moreau de Tours, *Le Sacrifice à la patrie* (salle des mariages).



Vue ancienne de la mairie du 1^{er} arrondissement et de la tour-beffroi.



Vue de la colonnade du Louvre depuis la terrasse de la salle des mariages.

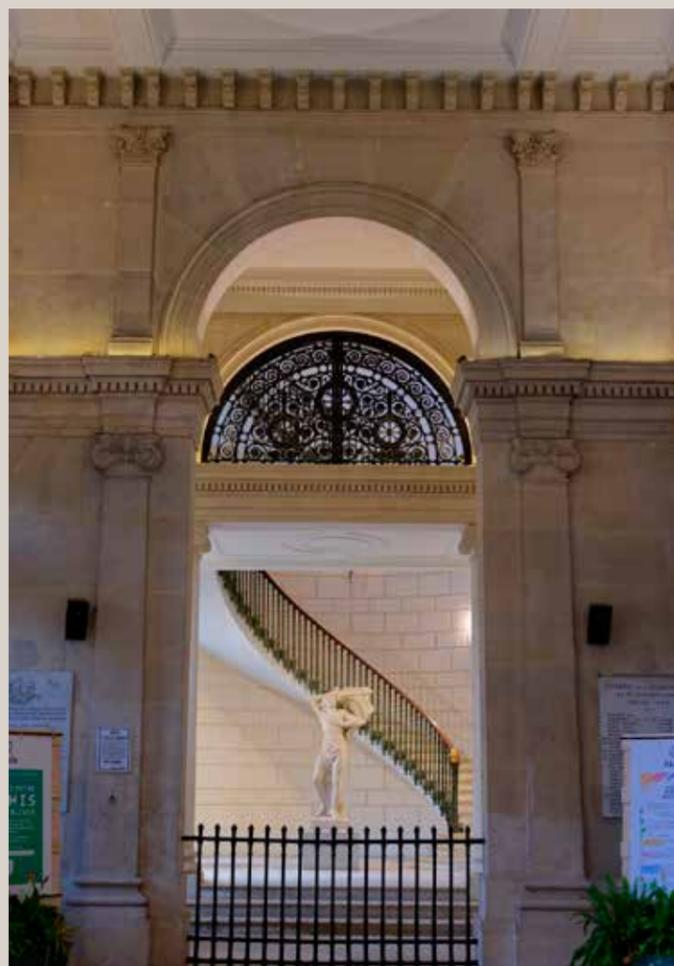
qui équilibrerait du côté nord la masse de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et permettrait de donner corps, face au Louvre, à cette grande place urbaine à laquelle on songeait depuis le XVII^e siècle. Hittorff (1792-1867), auquel fut confiée la construction de la mairie, travailla particulièrement l'élévation principale du bâtiment pour laquelle pas moins de sept projets furent élaborés. Si un vocabulaire architectural inspiré de la première Renaissance, composé de colonnes, balustrades et frontons, domine les façades (et l'entourage particulièrement ouvragé des baies), le porche en avant-corps, percé de cinq arcades de hauteurs inégales, reproduit exactement celui de l'église voisine à laquelle l'architecte emprunte également les tourelles construites au premier étage et la rose flamboyante rétablie par Lassus lors de la restauration de l'édifice. L'ensemble, dont l'éclectisme fut souvent jugé à charge, a été habillé d'une profusion d'ornements et décoré en façade de statues allégoriques en rapport avec la destination de l'édifice (à droite, la *Bienfaisance*

par Pierre Travaux et à gauche, la *Justice* par Aimé Millet ; au sommet du pignon, la *Loi* par Gustave Crauk). À l'intérieur de la mairie, la salle des mariages a été installée au-dessus du vestibule, dans la hauteur du premier étage et prolongée d'une terrasse extérieure dominant le porche et donnant vue sur la colonnade du Louvre. De format rectangulaire, elle est recouverte d'une voûte d'arêtes à caissons ornés. À chacune de ses extrémités est établie une porte à arcade, encadrée de colonnes ioniques qui soutiennent un fronton triangulaire dont le tympan renferme les *Tables de la Loi*. Une cheminée monumentale en pierre occupe le milieu d'un des murs de la salle, en face de la grande rose de façade. Disposées à droite et à gauche, deux cariatides en pierre dues au sculpteur Jean-Baptiste Klagmann soutiennent le fronton de la cheminée. Un buste d'apparat de Napoléon III, toujours conservé dans la mairie, qui en occupait le centre, fut déposé après la chute de l'Empire et remplacé par une figure de République.

La commande d'un décor peint pour les espaces semi-circulaires situés au-dessus des portes et de la cheminée de la salle échut en 1886 au peintre Albert Besnard (1849-1934) dédommagé ainsi d'un précédent échec au concours organisé pour la décoration de la salle des fêtes de la mairie du 4^e. L'artiste proposa d'y représenter les âges de la vie, thème d'origine ancienne, présent dans le grand décor intérieur depuis longtemps et qui fut particulièrement apprécié par les symbolistes. Exposé au salon de 1887, le *Soir de la vie* reçut un accueil très favorable de la part d'un petit nombre de critiques sans doute en raison de l'abandon par le peintre des schémas de représentation traditionnels à contenu allégorique ou mythologique au profit de figures prises dans le monde réel. Sur le plan stylistique, la filiation avec l'œuvre de Puvis de Chavannes fut soulignée malgré l'introduction d'une palette plus colorée et des compositions moins statiques.

Des trois mairies construites dans la capitale sous le

Second Empire après celle du 1^{er} arrondissement (3^e, 11^e et 4^e arrondissements), la dernière, édifée à partir de 1862, fut pensée pour servir de modèle aux constructions ultérieures et, plus particulièrement, à celles que l'on prévoyait d'ériger dans les nouveaux arrondissements. Il fallait, selon Haussmann, que l'on puisse reconnaître désormais la destination de l'édifice au premier coup d'œil et que la silhouette de la mairie domine l'espace urbain alentour. Dans la partie de son *Journal* publiée après sa mort et consacrée aux grands travaux de Paris, le préfet, satisfait du résultat, juge rétrospectivement la mairie du 4^e comme « la construction la plus importante des hôtels de mairie et de Justice de paix de la ville » et rappelle que, lors du prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine, il a, à dessein, fait réserver un vaste terrain encadré de trois rues et précédé d'une place spécialement agrandie (l'actuelle place Baudoyer, ancienne place Saint-Jean) pour servir de cadre à la nouvelle construction.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur depuis le hall.



Vue de l'escalier d'honneur depuis le 2^e étage.



Vue actuelle de la salle des mariages.



Vue du plafond de la salle des mariages.



Albert Besnard, *L'Hiver* (salle des mariages).

Construite sur un îlot entier par Antoine-Nicolas Bailly (1810-1892), architecte divisionnaire de la ville, la mairie, fut conçue à l'origine pour servir, si nécessaire, de succursale à l'hôtel de ville, d'où les dimensions exceptionnelles du bâtiment. Sa façade principale présente un agencement fréquemment utilisé : un motif central formé de trois travées d'arcades sur deux étages, séparées par des colonnes engagées. Elle est terminée en haut par un fronton circulaire dans le tympan duquel sont sculptées les armes de la ville. Un toit en pavillon occupe la partie centrale de la toiture, dispositif caractéristique de l'architecture du Second Empire. Les bâtiments entourent une cour centrale sur laquelle prennent jour des galeries desservant les principaux services. La justice de paix et ses dépendances, réaménagées sans précaution il y a peu de temps, furent installées au rez-de-chaussée, côté nord, face au bureau de bienfaisance qui occupait l'aile symétrique de l'autre côté de la cour. Au fond du quadrilatère formé par le bâtiment construit le long de

la rue du Pont Louis-Philippe fut aménagée, à l'étage, une longue salle affectée aux fêtes dont le décor initial - plafond en menuiserie et boiseries de chêne mettant en valeur une tapisserie d'Aubusson exécutée d'après des cartons du peintre Alexis-Joseph Mazerolle (1826-1889) pour la salle du trône de l'ancien hôtel de ville - a disparu dans l'incendie qui a partiellement détruit la mairie sous la Commune. Restaurée en 1883, la salle a reçu alors un décor de panneaux peints par Léon Comerre (1850-1916) sur le thème des saisons associé à celui des âges de la vie. La partie la plus remarquable de la mairie est formée du grand escalier d'honneur qui a été installé dans une construction établie en saillie au revers du bâtiment d'entrée. Ses trois grandes volées conduisent au vestibule de la grande salle des mariages qui a reçu au plafond, en 1877, un décor de Fernand Cormon (1845-1924). Le peintre a transformé l'allégorie du mariage en une vision plus philosophique de la destinée humaine, dont il souligne les temps forts : l'accouchement, l'hyménée et

la mort pour la patrie. Ce décor a été complété en 1934 par la pose de deux panneaux décoratifs commandés aux peintres Chapelain-Midy (1904-1992) et Pierre Bompard (1890-1962) qui ont pris place de part et d'autre de la salle dans des cadres occupant la partie centrale du mur. L'un d'eux est placé au-dessus d'une cheminée que dominent un cadran d'horloge et une *Tête de femme* sculptée. Il était destiné à l'origine à recevoir un portrait en pied de Napoléon III dont on ignore s'il fut brièvement mis en place.

DISCUSSION

Un membre rappelle l'importance historique, architecturale et symbolique des mairies des quatre premiers arrondissements. Il met tout particulièrement en avant celle du 1^{er} qui marque fortement le paysage et dont l'éclectisme est remarquable. De nombreux membres craignent que ces changements d'affectation ne modifient considérablement l'organisation intérieure

des bâtiments qui sont des pièces maîtresses de l'architecture du XIX^e siècle. Un membre souhaite que l'on vérifie au préalable que les établissements susceptibles d'être accueillis ne porteront pas atteinte par leur fonctionnement aux salles ou aux circulations d'origine (vestibules d'arrivée et leurs monuments aux morts, grands escaliers, salles des mariages, salles des tribunaux d'instance). Un autre avance l'idée que la commission devrait se prononcer en faveur d'une demande de protection Monument historique qui pourrait être étendue progressivement aux autres mairies parisiennes. Il met aussi l'accent sur la nécessité de requalifier les espaces alentour dont l'organisation a été le plus souvent pensée en même temps que le projet d'architecture. Leur piétonisation pourrait également être étudiée dans certains cas (exemple de la mairie du 1^{er} face à la colonnade du Louvre). Cet avis est largement partagé, de nombreux membres estimant également que les bâtiments et salles les plus remarquables doivent



Vue de la cheminée monumentale de la salle des mariages. Au centre, la figure de la République qui a remplacé, après 1870, le buste de Napoléon III.



Extrait du P.L.U. (4^e arrondissement).



Élévation de la façade de la mairie du 4^e arrondissement (publiée dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, 1842).



Vue actuelle de la mairie depuis l'angle des rues François-Miron et du Pont Louis-Philippe.



Vue actuelle de la façade depuis la place Baudoyer.



Vue de la cour intérieure et de la cage de l'escalier d'honneur.



Vue de l'escalier d'honneur depuis l'entrée de la mairie.

impérativement rester accessibles au public. Quelqu'un cite des exemples de désaffectations de bâtiments publics qui ont entraîné soit leur disparition, soit des modifications qui les ont défigurés irrémédiablement et met en garde contre un risque de perte patrimoniale majeure. Un membre insiste également sur la nécessaire préservation du mobilier historique, qu'il faudrait rapidement inventorier.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de changement d'affectation des mairies des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements consécutif à la création d'un secteur électoral et administratif unique regroupant les quatre premiers arrondissements de Paris.

La Commission exprime sa crainte que la reconversion de ces bâtiments emblématiques, construits pour cer-

tains par de très grands architectes (Jacques-Ignace Hittorff et Antoine-Nicolas Bailly), ne porte atteinte à leur charge monumentale et symbolique. Elle demande que les salles, circulations et monuments d'origine les plus marquants ne soient pas modifiés (vestibules, escaliers d'honneur, salles des mariages, salles des fêtes, monuments aux morts, etc...) et que l'on dresse un inventaire du mobilier historique encore présent dans les lieux afin de le préserver du risque de dispersion.

La Commission souhaite par ailleurs que la Ville propose à l'État d'étendre à l'ensemble des mairies d'arrondissement la protection au titre des monuments historiques dont bénéficient seulement quelques-unes d'entre elles, en raison de leur intérêt général au regard de l'histoire de Paris. Elle propose que les mairies des 1^{er} et 4^e arrondissements - la mairie du 2^e arrondissement étant déjà protégée -, et celle du 3^e arrondissement - celle-ci étant appelée à devenir la mairie centrale du nouvel arrondissement -, soient protégées en premier en raison du

risque patrimonial auquel elles sont exposées.

La Commission demande enfin que le projet en cours soit l'occasion, pour les bâtiments concernés, d'une requalification de l'espace urbain alentour et que ces lieux hautement symboliques soient plus aisément accessibles au public.

BIBLIOGRAPHIE

- *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris. Édifices civils*, t.1, Paris, Chaix, 1878.

- *Exposition universelle de 1878. Notices sur les objets et documents exposés par la ville de Paris et le département de la Seine*, Paris, Chaix, 1878-1879.

- Felix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*, volume 1, Paris, A. Morel et Cie, 1881.

- Maurice Block, *Administration de la ville de Paris*, Paris, Librairie Guillaumin et Cie, 1884.

- *Inventaire général des richesses d'art de la France, Paris, Monuments civils*, t.2, Paris, Plon Nourrit et Cie, 1889.

- *Mémoires du Baron Haussmann*, t.3, « Grands travaux de Paris », Paris, Victor Havard, 1893.

- Alfred des Cilleuls, *Histoire de l'administration parisienne au XIX^e siècle*, T. 2, Période 1830-1870, Paris, Honoré Champion, 1900.

- *Mémoires du Comte de Rambuteau publiés par son petit-fils*, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

- Laurence Le Loup, « Un aspect de l'architecture administrative au XIX^e siècle. Les mairies d'arrondissement de Paris » dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, tome 34, 1983.

- *Le triomphe des mairies*, Paris, Musée du Petit Palais, 1986-1987.



Vue de l'escalier d'honneur.



Vue actuelle de la salle des fêtes.



Léon Comerre, *Le Destin* (salle des fêtes).



Vue actuelle de la salle des mariages.



Fernand Cormon, *Allégorie du mariage* (salle des mariages).



Vitrine de présentation des livres d'or, qui commémorent les victimes de la Première Guerre mondiale.

[81, quai d'Austerlitz (13^e arr.)]

Transformation de la gare d'Austerlitz

Pétitionnaire : M. KRYSINSKI Yann
EPIC SNCF GARES ET CONNEXIONS
PC 075 113 19 P0020
Dossier déposé le 20/05/2019
Fin du délai d'instruction le 20/09/2019

« Modernisation de la gare d'Austerlitz et création d'un ensemble immobilier, réaménagement des bâtiments existants avec requalification des liaisons modales, changement de destination de bureau en commerce, création de commerces et de locaux d'exploitation, réaménagement de la cour Seine et de celle du Muséum, réalisation d'un ensemble immobilier du rez-de-jardin au R+11 à usage de bureau, hôtel, locaux de service SNCF, de locaux associatifs, de logements (222 logements créés)

dont une résidence étudiante, de commerce, réalisation d'une aire de livraison, d'une aire de dépose-minute et d'un parc de stationnement du R-1 au R-5.
Surface démolie : 2360 m² ; surface créée : 98 002,43 m² ; surface du terrain : 63 449 m². »

PROTECTION

Ensemble concerné par une protection au titre des Monuments historiques :
- « Façades et toitures du bâtiment « départ » avec sa marquise, ainsi que son aile en retour ouest ; grande halle ; les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro » (inscription par arrêté du 28 février 1997).
- « La halle des anciennes messageries en totalité, à

l'exclusion du bâtiment de bureaux situé au nord-ouest » (inscription par arrêté du 23 février 2012).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 12 septembre 2006 : « La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation de la petite halle latérale, à l'élégante charpente Polonceau, qui flanque la grande halle de la gare d'Austerlitz au motif qu'elle fait partie de la composition d'origine. La conception de la gare est indissociable de ses prolongements sur les quais couverts par un système de halles aux volumes hiérarchisés. Elle a été construite entre 1865 et 1867 par l'architecte Pierre-Louis Renaud (ancien élève de l'école des Beaux-Arts, formé dans l'atelier de Levicomte et de Léon Vaudoyer), sous la direction de l'ingénieur Louis-Charles Sévène (qui deviendra directeur de la Compagnie d'Orléans en 1880). Cet ensemble est inscrit à l'inventaire des Monu-

ments Historique par arrêté du 2 février 1997, inscription n'incluant malheureusement pas les deux petites halles latérales. »

- Séance du 3 juin 2009 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 3 juin 2009, en Mairie du 3^e arrondissement, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu en faveur de la préservation du bas-côté de la gare, côté cour des arrivées, construction d'origine faisant partie intégrante de l'architecture de l'édifice, bâti par l'architecte Pierre-Louis Renaud et l'ingénieur Louis-Charles Sévène en 1865-67.

La Commission a également demandé que toute démolition totale ou partielle du buffet de la gare soit justifiée par un projet de qualité qui viendrait parachever l'aménagement du parvis du bâtiment côté Seine. »

PRÉSENTATION

Une visite du site par la Commission aura lieu le mardi 15 octobre. Il en sera fait état en séance.



Extrait du PLU.



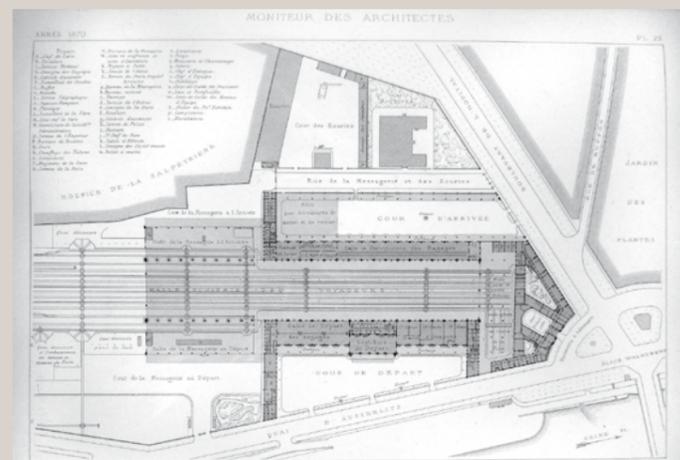
Photographie présentant, en orange, les parties projetées à démolir en 2009.



Vue à vol d'oiseau du site en 2011 (© SNCF Gares & connexions).



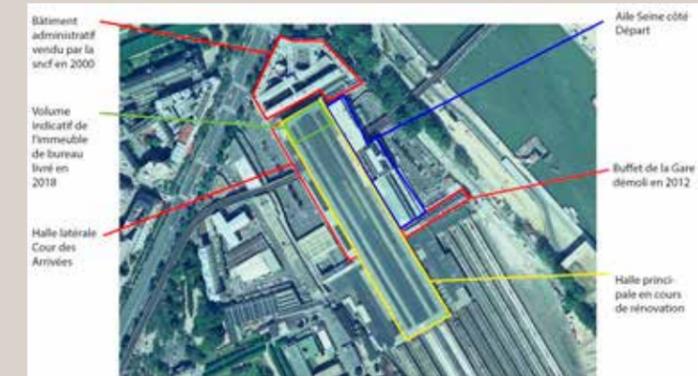
Vue à vol d'oiseau du site projeté à horizon 2024 (© SNCF, ALTA-REA, Kaufman & Broad, Elogie - Siemp, Indigo).



Plan d'aménagement de la gare d'Austerlitz publié dans *Le Moniteur des Architectes*, 1869.



Maquette du projet de la consultation ouverte en 2008 (© AREP, Jean Nouvel, Michel Desvigne, Berenice).



Localisation indicative des parties de la gare et de l'avancement des travaux. (Fonds photographie IGN 1993) (© D.H.A.A.P.).

La première gare reliant Paris à Orléans est inaugurée en 1840 pour la liaison Paris-Corbeil puis, en 1843, pour la ligne menant jusqu'à Orléans. Elle est transformée de façon progressive afin de ne pas interrompre le trafic. Après acquisition par la Compagnie des chemins de fer d'Orléans de nouveaux terrains, elle est étendue vers l'Est, côté cour des arrivées, de 1840 à 1862 puis, vers la Seine, côté cour des départs, de 1862 à 1870. Le site s'accroît alors considérablement, passant de 4 à 10 hectares. Les travaux sont conduits par l'architecte Pierre-Louis Renaud (élève des Beaux-Arts à l'atelier de Levicomte et Léon Vaudoyer), les travaux de création du réseau étant coordonnés par Louis Charles Sévène (qui devient directeur de la Compagnie en 1880). La halle principale, construite de 1866 à 1869, est bordée au nord par les halles secondaires, prolongées par les auvents de couverture des quais. Ces halles secondaires côté Départ et Arrivée reçoivent des façades de pierre, les couvertures sont dotées de charpentes métalliques

Polonceau, dont les tirants sont ajourés de motifs d'une grande finesse. La Commission du Vieux Paris a été saisie à plusieurs reprises du projet de modernisation de la gare qui, amorcé par les études de l'APUR dans les années 1990, étaient portées jusqu'à récemment par la SEMAPA, Jean-Marie Duthilleul - AREP associé à l'atelier Jean Nouvel et Michel Desvigne, lauréats d'une consultation ouverte entre 2005 et 2006 pour définir un plan d'aménagement global. La première phase de ce programme est en voie d'achèvement. Le projet de parvis à réaliser côté Seine se poursuit actuellement. Le volume neuf de bureaux construit dans les premières travées de la halle centrale a été livré récemment. La couverture de la halle centrale est actuellement en cours de rénovation et les commerces qu'elle abrite n'ont pas encore été démolis. Cette phase du programme a donné lieu à trois passages en Commission du Vieux Paris : le premier, dès 2006, pour que les halles latérales de la gare soient préservées, puis, en 2009 et

2010, c'est la démolition du Buffet de la Gare, côté Seine, qui a justifié deux nouvelles présentations en séance. Les travaux de modernisation se poursuivent avec le lancement des opérations prévues au Sud, côté cour des arrivées et les aménagements intérieurs de la halle principale. Cette seconde phase a fait l'objet d'une nouvelle consultation et a évolué depuis 2010. Le programme est désormais porté par l'agence Wilmotte et associés. Les bâtiments formant îlot du côté de la Salpêtrière vont être démolis (permis obtenu en 2016) pour faire place à la « Cour muséum », assurant le lien entre la gare et un nouvel ensemble immobilier à construire. Cour des arrivées, l'enveloppe de la halle latérale sera conservée, mais ses plafonds-planchers démolis et reconstruits pour abriter des commerces. Aucun détail n'est pour l'instant donné sur la nature des travaux intérieurs de premier comme de second œuvre. La halle principale, qui a été vidée de ses constructions parasites à usage de commerces, verra ceux-ci reconstruits sous un socle au-dessus duquel s'élè-

vera une structure de verre et de métal dite « zeppelin ». L'aile Seine sera réhabilitée et les commerces qu'elle abrite seront reconstruits et dotés d'une mezzanine. Du point de vue urbain, le projet a une incidence évidente sur les abords de la Salpêtrière et du Muséum d'histoire naturelle. Rappelons que le périmètre de la ZAC Paris-Rive gauche englobe le square public Marie Curie, qui précède le jardin de la Salpêtrière en bordure du boulevard de l'Hôpital. Par contre, le périmètre du permis de construire déposé s'arrête, de ce côté-là, au droit du futur ensemble immobilier dit îlot A7A8, avec un appendice en coude qui devrait permettre la création d'un accès souterrain. La limite foncière entre la Salpêtrière et le domaine de la Ville de Paris, du côté du square Marie Curie, devrait donc être modifiée. Une « voie de liaison » connectée au boulevard de l'Hôpital est programmée le long de l'ensemble immobilier, qui formerait un angle en direction des voies de chemin de fer, où un nouveau franchissement est prévu pour assurer



Photographie de la halle principale avant travaux, en 2009.



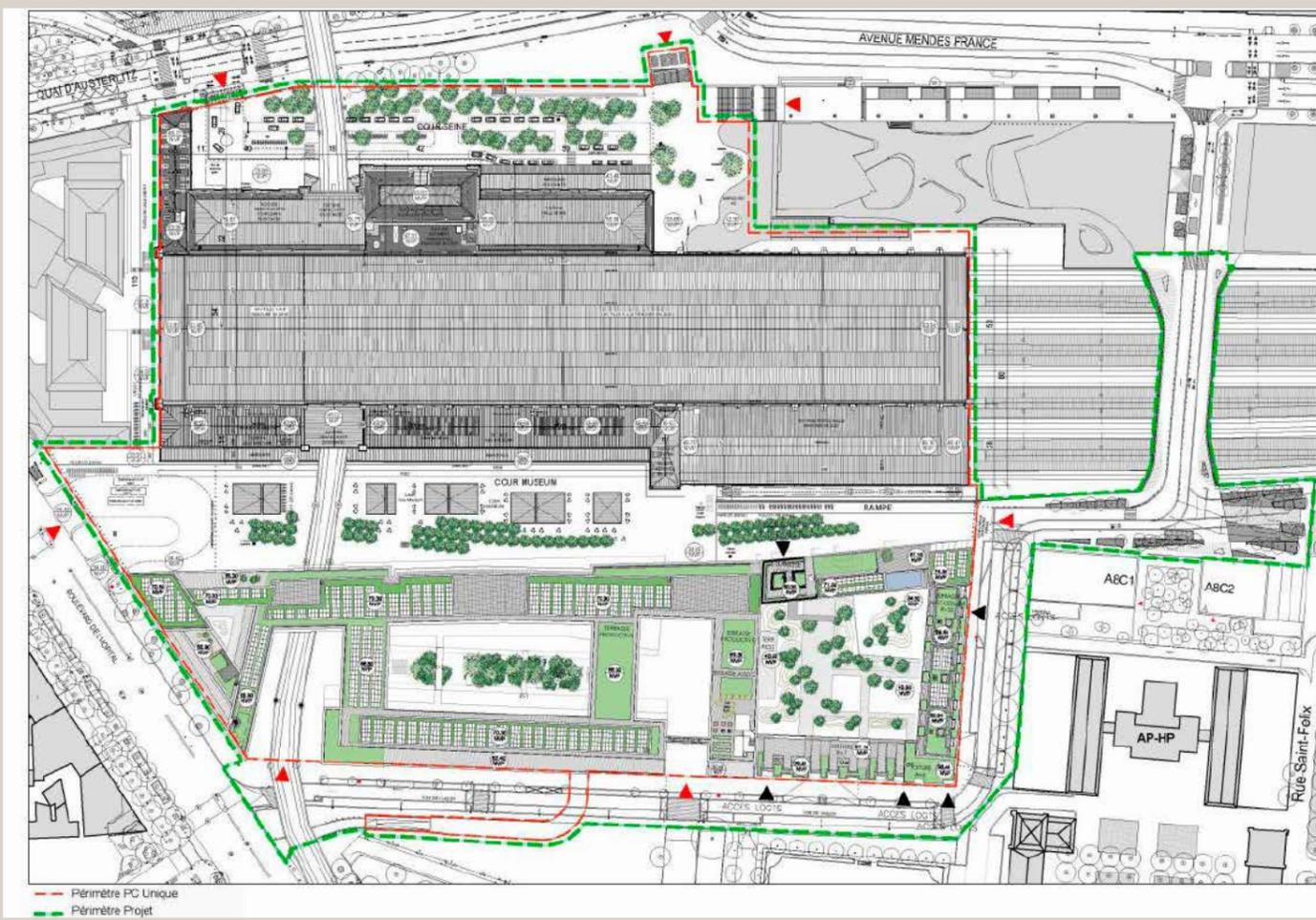
Vue projetée de la halle principale, du socle commercial et du « zeppelin » (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue actuelle de la cour des arrivées.



Vue projetée du Cour muséum. En arrière plan, le viaduc du métropolitain et le dôme du Muséum d'histoire naturelle (© AREP-Wilmotte et associés).



Plan masse du projet (© AREP-Wilmotte et associés).

une liaison nouvelle avec l'avenue Pierre-Mendès-France, côté Seine. Mais ces aménagements projetés ne sont, bien entendu, pas compris dans le permis de construire instruit et délaissent un terrain de forme triangulaire dont le devenir n'est pas acté. Les vues d'insertion laissent à penser que le square serait étendu jusqu'en bordure de la voie de liaison, mais ce sont là des éléments d'un autre projet qui restent à définir, très certainement par la Ville. Le présent permis n'a pour objet que la démolition des bâtiments annexes de la SNCF établis actuellement à cet emplacement. Enfin, le viaduc de la ligne 6 du métro - aérienne sur cette section - pénétrerait dans l'ensemble immobilier à construire formant, à cet endroit, un vaste porche de plusieurs niveaux dénommé « passage de l'hôpital », surplombé et cerné par des locaux de bureaux.

DISCUSSION

Un membre regrette la démolition des anciennes écuries qui étaient situées entre l'actuelle cour d'arrivée et le

domaine hospitalier et qui appartenaient à la première occupation du site avec la création d'un service de messagerie. Le jugement porté sur l'importance du programme de construction prévu dans cette zone est très négatif : absence d'étude historique préalable ; développement excessif des fonctions commerciales au détriment du commerce de proximité ; banalité de la proposition architecturale sans rapport avec la monumentalité de l'existant ; hauteur excessive des nouveaux bâtiments ; co-visibilité avec des monuments historiques ignorée ; spéculation immobilière sans lien avec la fonction ferroviaire. Au-delà de cette opposition ferme, de nombreux membres critiquent le fait que la Commission n'ait été saisie du projet que tardivement, alors que le programme de travaux était déjà pratiquement bouclé comme l'ont souligné la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au cours de la visite sur place de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation de la gare d'Austerlitz et de construction d'un nouvel ensemble immobilier aligné entre la cour Museum et le jardin de la Pitié-Salpêtrière.

La Commission regrette profondément de n'avoir été saisie de ce dossier que très tardivement sans possibilité de faire évoluer des partis d'intervention qu'elle estime très critiquables. Elle juge ainsi contradictoire le projet relatif à la grande halle ferroviaire qui libère le volume de plusieurs constructions parasites (parking intérieur et commerces) mais prévoit d'y implanter un espace commercial sur deux niveaux coiffé d'un volume évoquant par sa forme l'enveloppe d'un dirigeable, qui par leurs grandes dimensions impacteront très fortement le vide central de la halle. Elle regrette de la même façon la densification excessive de la halle latérale qui sera occupée

sur plusieurs niveaux par des espaces de bureaux ne laissant émerger que le sommet de la charpente et la verrière zénithale.

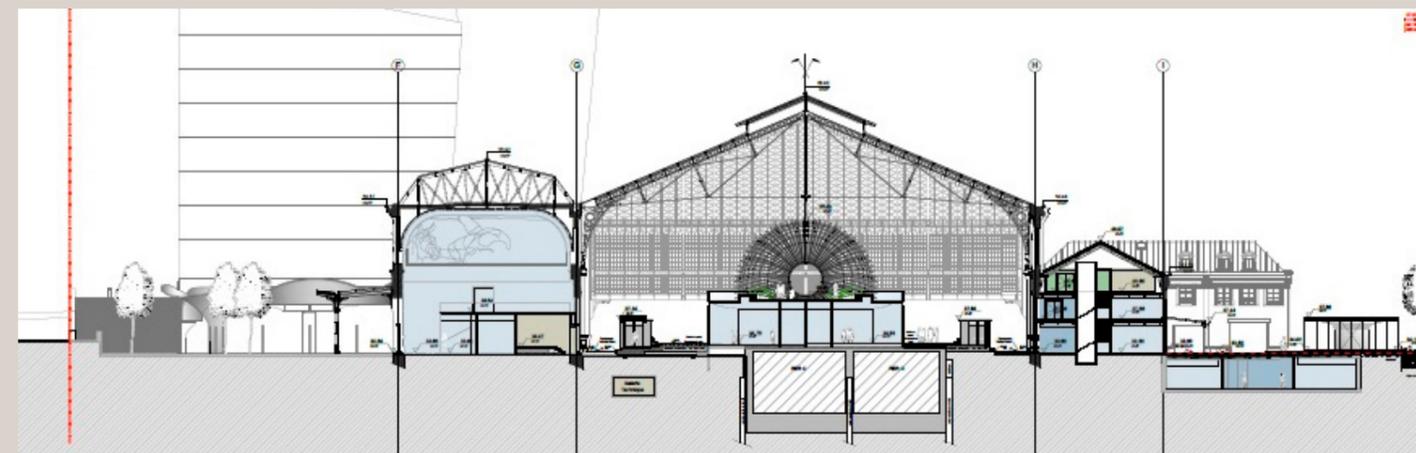
En ce qui concerne le nouvel ensemble immobilier, la Commission regrette la banalité de l'architecture et sa grande hauteur accentuée aux extrémités par la construction d'un niveau supplémentaire, et s'étonne qu'une telle mise en œuvre puisse être acceptée précisément entre deux monuments historiques : la gare d'Austerlitz et l'hôpital de la Salpêtrière. Elle exprime par ailleurs le souhait que soit suspendue dans l'urgence la démolition des anciennes écuries afin de permettre la conservation, même partielle, de ces bâtiments qui appartiennent à la première histoire de la gare et constituent la toute dernière trace de l'organisation originelle du site.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- CA 13e supp. 11
- Karen Bowie et Simon Texier, *Paris et ses chemins de fer*,



Coupe longitudinale de la grande halle ferroviaire, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© AREP-Wilmotte et associés).



Coupe transversale de la grande halle ferroviaire, état projeté (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue projetée depuis le cour côté Seine (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue projetée depuis le boulevard de l'Hôpital (© AREP-Wilmotte et associés).

cat. d'expo., AAVP, 2003.

- SNCF Gares et Connexions / AREP, *Notice historique*, 2012.

- Karen Bowie, « Querelles de frontière à la gare de Paris-Austerlitz : la rue Watt et les ponts du Paris-Orléans, 1839-1937 », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 38, 2008, p. 127-157.

- *Les chemins de fer au XIX^e siècle : d'après l'œuvre de Léonce Reynaud « Les travaux publics en France »*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1988.

[151, rue de Bagnole et 6B, rue des Lyanes (20^e arr.)]

Démolition des bâtiments élevés sur une parcelle lotie d'ateliers au XIX^e siècle

Pétitionnaire : Mme DESCOMPS Émilie

SCCV PARIS 6BIS RUE DES LYANES

PC 075 120 19 V0043

Dossier déposé le 01/07/2019

Fin du délai d'instruction le 22/11/2019

« Construction de 2 bâtiments d'habitation (52 logements) de 2 à 5 étages sur sous-sol partiel avec potager en toiture terrasse sur cour après démolition d'un ensemble de bâtiments d'entrepôts de R+0 à R+2.

Surface à démolir : 1261 m² ; surface créée : 3074 m² ; hauteur du projet : 19 m ; surface du terrain : 1610 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son inté-

rêt patrimonial, culturel ou paysager

PRÉSENTATION

La parcelle des 151, rue de Bagnole et 6bis, rue des Lyanes forme un coude. Sur la rue de Bagnole, un immeuble de rapport est élevé de cinq étages sur rez-de-chaussée et un sixième sous combles, en brique et béton enduits. À l'arrière, l'organisation de la parcelle est traditionnelle : les ateliers sont appuyés le long des murs d'héberges, ménageant une cour qui forme passage. Ces ateliers et habitations reproduisent les principales typologies d'édifices faubouriens à usage mixte. Un pavillon en maçonnerie au ravalement grossier, précédé d'une cour privative fermée sur le passage par une grille, est



Vue projetée depuis le jardin de la Salpêtrière (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue projetée depuis le Muséum (© AREP-Wilmotte et associés).



Extrait du P.L.U.



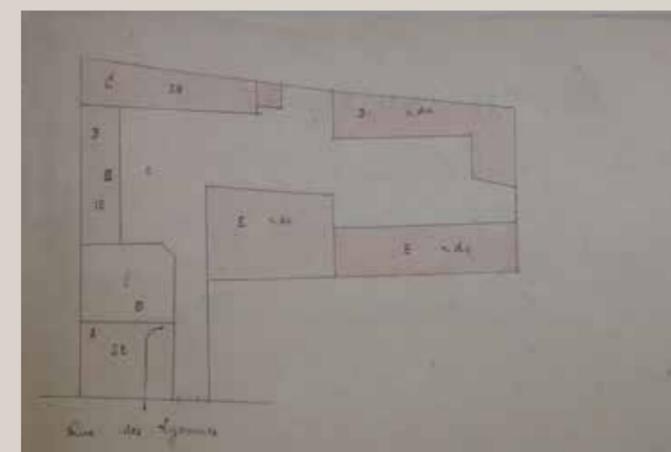
Extrait du plan cadastral de 1879 (Archives de Paris).



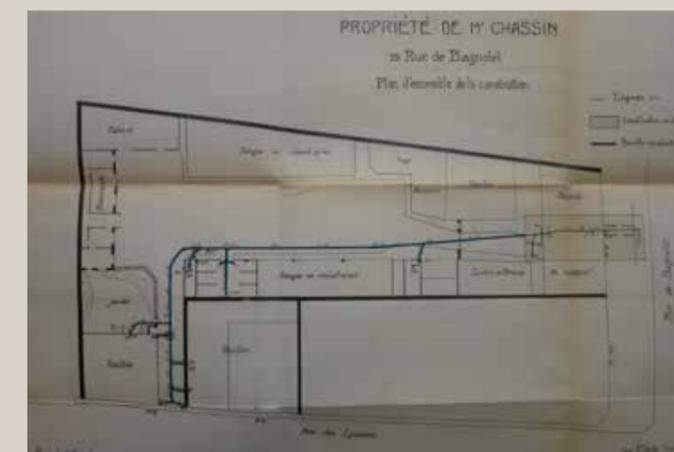
Vue projetée en direction de la voie de liaison (hypothèse d'un jardin créé) (© AREP-Wilmotte et associés).



Vue projetée depuis le boulevard de l'Hôpital (© AREP-Wilmotte et associés).



Plan-masse de 1897 (Archives de Paris).



Plan d'ensemble de la canalisation, 1912 (Archives de Paris).

de bonne facture et correspond très certainement à une ancienne maison de maître ou à l'habitation d'un artisan plus fortuné. Les autres constructions sont très composites, de un à trois niveaux, tantôt construites en parpaing, tantôt en métal, tantôt en structure bois ou moellons et pans de bois enduits de plâtre. L'une d'entre elle, à ossature bois, située en fond de parcelle, n'est pas dénuée d'intérêt architectural.

Sur les relevés cadastraux des années 1830-1850, une grande parcelle, très certainement agricole, borde toute la longueur de la rue des Lyanes (rue qui n'apparaît pas sur les relevés de 1805-1820). Elle n'est encore construite qu'en bordure directe de la rue de Bagnolet. C'est donc entre 1830 et 1879, date de la mise à jour du relevé cadastral, que l'ensemble des habitations et ateliers s'est structuré. En 1879, l'implantation des bâtiments est en tout point similaire à celle que l'on constate aujourd'hui. L'adresse a abrité l'usine d'Henri Chassin (1840-1918), entrepreneur de travaux publics spécialisé dans les

constructions en béton armé, moins renommé que son homologue Coignet. Il a en outre été adjoint au maire du 20^e arrondissement à partir de 1883 et maire du même arrondissement à partir de 1905. En 1886, Chassin dépose une autorisation de bâtir pour le bâtiment de rapport élevé à l'alignement de la rue de Bagnolet et l'on peut supposer qu'il y a mis en œuvre son procédé de béton armé. Cela invite à s'interroger sur la qualité des entrepôts auxquels le DHAAP n'a pu accéder, l'ensemble des constructions étant encore occupé et non accessible. Des structures sans doute modestes, mais témoignant du savoir-faire des premiers entrepreneurs spécialisés dans les structures en béton armé, subsistent très certainement dans certains locaux de la parcelle. Un relevé de 1912 de la propriété Chassin témoigne de l'organisation de la société : les pavillons et maison d'habitation sont situés aux entrées de la cour, alors que les hangars, forge, menuiserie et ateliers sont organisés au cœur de la parcelle. Cette typologie souvent porteuse d'habitat

insalubre, a été vivement combattue à partir des années 1950, et peu d'exemples en subsistent encore dans les tissus faubouriens pour cette raison.

L'immeuble aligné sur la rue de Bagnolet, n'est pas compris dans le projet de démolition et de reconstruction porté par un promoteur privé. Par contre, l'ensemble de la parcelle serait démolie et reconstruite. Le projet est composé de plusieurs corps de bâtiments s'élevant de 2 à 5 étages, qui ménageraient un passage partiellement planté.

DISCUSSION

Sans être opposé au projet de constructions neuves sur cette parcelle, un membre souhaite que le pétitionnaire étudie la possibilité de modifier son programme en préservant quelques éléments du bâti ancien qui témoignent du mode d'occupation passée de cette ancienne cité artisanale. Il demande également la conservation du pavement d'origine. Cet avis est partagé

par l'ensemble de la Commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ensemble de bâtiments élevés sur une parcelle lotie au cours du XIX^e siècle.

Vu la rareté dans le tissu faubourien parisien de ce type d'ensemble réunissant habitat et petite industrie sur une parcelle de grande dimension, la Commission se montre très réservée sur le projet et demande qu'il soit modifié en préservant quelques-unes des constructions anciennes.

SOURCES

- Casier archéologique (D.H.A.A.P.).
- Archives de Paris : 3589W 115.



Vue actuelle de la façade sur la rue de Bagnolet.



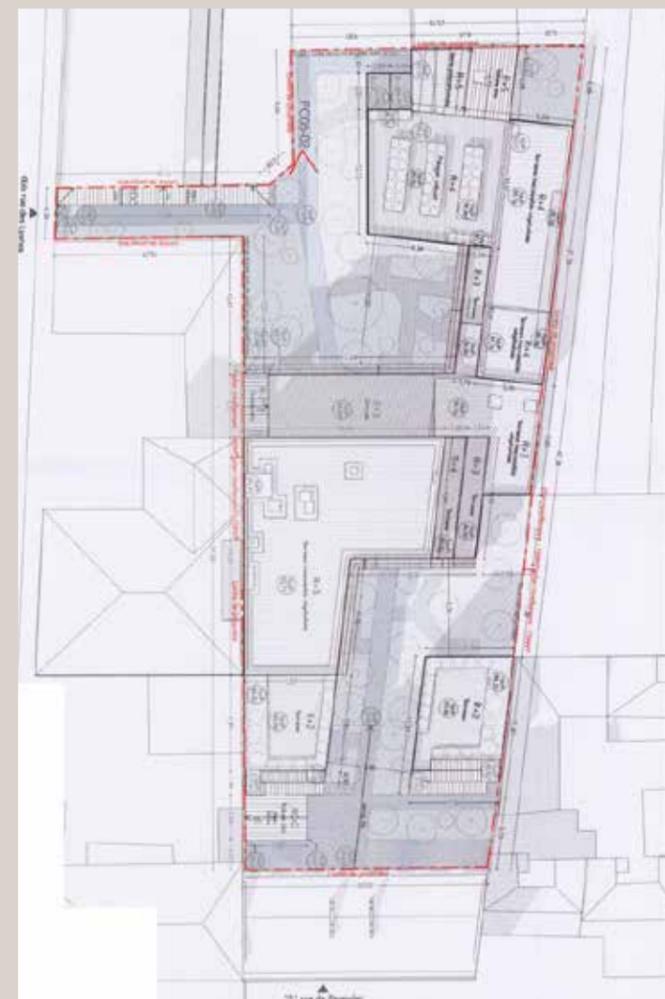
Vue du petit pavillon situé à l'entrée de la parcelle depuis la rue de Bagnolet.



Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue actuelle en cœur de parcelle.



Plan masse, état projeté (© Oyapock architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue des Lyanes (© Oyapock architectes).



Vue d'insertion du projet en cœur de parcelle (© Oyapock architectes).

[84, rue des Dames (17^e arr.)]

Surélévation d'une maison de l'ancienne commune des Batignolles-Monceaux

Pétitionnaire : M. SALAME Antoine

PC 075 117 19 V0036

Dossier déposé le 06/06/2019

Fin du délai d'instruction le 01/11/2019

« Surélévation, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+3.

Surface créée : 133 m²; nombre de niveaux supplémentaires : 2. »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

PRÉSENTATION

La rue des Dames, ancien chemin conduisant à l'abbaye des Dames de Montmartre, est signalée depuis le XVII^e siècle. Elle constitue, à partir des années 1820, la principale artère du hameau des Batignolles, autour de laquelle sont ouvertes les premières voies de lotissement du site par des spéculateurs qui leur laissent leur nom (Lemercier, Truffaut, etc.). Sous la Restauration, y sont élevées quelques maisons basses composées d'un étage sur rez-de-chaussée. Son développement urbain s'accroît sous la Monarchie de Juillet avec l'édification de quelques immeubles collectifs mais c'est véritablement pendant le Second Empire que la rue connaît son essor.

La maison située au n° 84 rue des Dames, est construite

par Pierre Levasseur, propriétaire, entre 1843 et 1859, date du décès de sa femme. Présentant une façade à quatre travées, elle est élevée sur un niveau de belles caves en pierre voûtées, de deux étages carrés et d'un étage lambrissé sous comble brisé, couvert en zinc. Son escalier, construit en partie hors-œuvre, monte de fond en comble dans une petite aile en saillie. En 1870, Pierre Levasseur vend le terrain et la maison à son locataire, Claude Pelissier, marchand ferrailleur, qui ajoute l'aile en retour sur cour et le corps de logis en fond de parcelle, tous deux élevés d'un étage carré couvert en zinc.

Avec son architecture simple et ses dimensions raisonnables, cette maison est représentative de ces petits immeubles élevés dans la commune des Batignolles pour une population issue de la classe moyenne, constituée de marchands, de commerçants et d'employés en activité ou bien de retraités venant de Paris. Appartenant à un îlot qui a connu d'importants bouleversements, elle a fortuitement conservé son gabarit originel et témoigne

donc du paysage de la rue avant ces grandes transformations. En effet, cet îlot est bordé à l'ouest par la rue Du-long, à l'angle de laquelle s'élevait une bâtisse abritant un lavoir et un séchoir, voisine du n° 84 et démolie en 1987 puis remplacée en 1995 par un imposant immeuble de logement. À l'est de l'îlot, à proximité immédiate du n° 84, passe la voie ferrée, longée par la rue de Rome. Elle est enterrée jusqu'à la suppression du tunnel des Batignolles, entre 1924 et 1926. Sa mise au jour entraîne la démolition de nombreux immeubles en surface, le long de la rue des Dames et au cœur de l'îlot qui est scindé en deux parties.

Le projet consiste en une importante surélévation du bâtiment sur rue. Le comble brisé sera supprimé et transformé en étage carré, lui-même surmonté de deux étages carrés supplémentaires couverts avec un toit-terrasse. La surélévation comprendra deux retraits côté rue, le premier au niveau de l'actuelle corniche, le second au dernier étage. Côté cour, la surélévation montera à



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la maison depuis la rue Beudant.



Vue actuelle des caves voûtées en pierre.



Extrait du cadastre de la commune des Batignolles-Monceaux (1843). La parcelle n'est pas encore construite. Le tracé de la rue de Rome est indiqué au crayon.



Détail du plan parcellaire municipal, 1886. La parcelle est construite et occupée comme actuellement. Au n° 86, les bâtiments du lavoir et du séchoir. La rue de Rome a été percée.



La rue des Dames en 1900 (© collection Roger-Viollet).



Vue actuelle de la rue des Dames depuis la rue de Rome.

l'aplomb de la façade mais un balcon sera ménagé au dernier étage dans la profondeur de la petite aile comprenant l'escalier. L'ensemble sera traité avec un bardage bois pour se démarquer de l'existant.

DISCUSSION

La majorité des membres souligne que le projet de surélévation n'est pas acceptable en l'état. Il conviendrait d'en revoir l'échelle et l'écriture de façon à rendre l'une et l'autre compatibles avec la construction actuelle. La Commission se range à cet avis.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de l'ancienne commune des Batignolles-Monceaux.

La Commission demande que la hauteur de la suréléva-

tion soit fortement diminuée de façon à en minimiser l'ampleur par rapport au bâtiment d'origine. Elle souhaite par ailleurs que son écriture soit compatible avec celle de la partie ancienne de l'immeuble.

SOURCES

- Archives de Paris : DQ²⁸ 1794.

- Archives nationales : MC/ET/LXIII/986 ; MC/ET/XXXIX/913.

- *Des Ternes aux Batignolles, Promenade historique dans le XVII^{ème} arrondissement*, Cat. d'exposition, Paris, mairie du XVII^{ème} arrondissement, 1986, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, 1986.

[16, rue de la Paix et 11, rue Daunou (02^e arr.)]

Modification du couronnement d'un immeuble Restauration

Pétitionnaire : Mme FOUGEIROL DU BOULLAY Sandrine
IMMOBILIERE DASSAULT

PC 075 102 19 V0025

Dossier déposé le 18/07/2019

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet

« Réhabilitation d'un bâtiment de 6 étages et sous-sol de commerce, bureaux, artisanat et habitation avec changement de destination d'habitation et artisanat en commerce et bureaux à tous les niveaux, reconstruction après démolition du plancher du 6^{ème} étage et de la toiture, création de trémies d'escalier du rez-de-chaussée au R+4, de trémies d'ascenseur à tous les niveaux, suppression de la gaine d'ascenseur avec modification ponctuelle des ouvertures en façade sur cour, ravalement des

façades, remplacement des menuiseries extérieures, des garde-corps sur rue et cour, extension à rez-de-chaussée sur cour après démolition des verrières, redistribution de l'ensemble des locaux et modification d'une devanture sur rue.

Surface à supprimer : 454 m²; surface créée : 398 m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 juin 2016 : « La commission du Vieux Paris, réunie en délégation le 9 juin 2016 à la Tour Eiffel, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en



Vue d'insertion du projet, depuis la rue Beudant (© SAS Appere architectes).



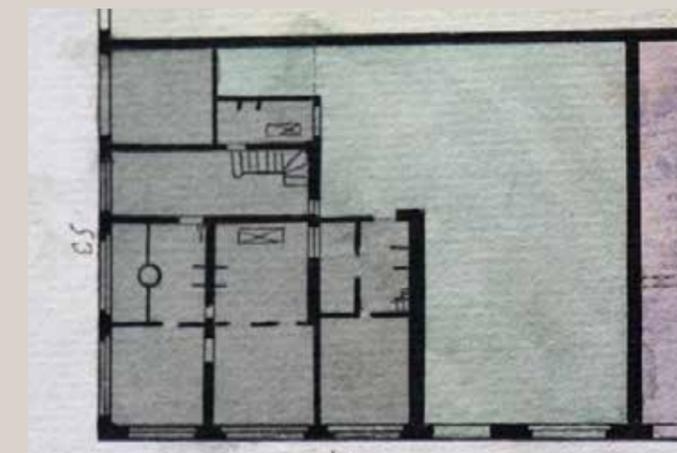
Vue d'insertion du projet, façade sur cour (© SAS Appere architectes).



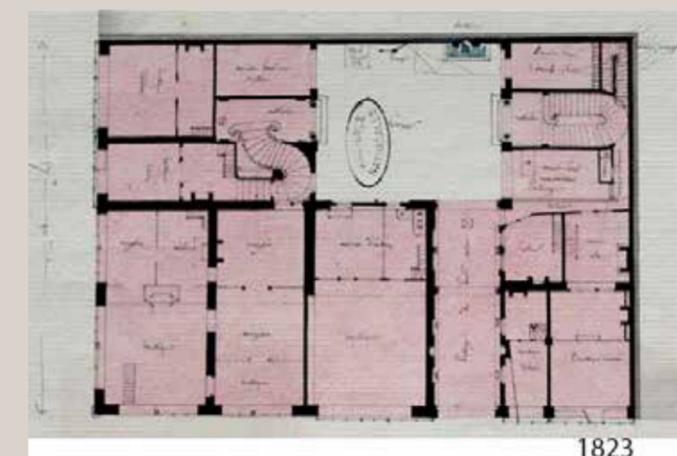
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux rues.



Plan du rez-de-chaussée, vers 1810 (Archives nationales).



Plan du rez-de-chaussée, 1823 (Archives nationales).

faisabilité la transformation de la toiture de l'immeuble formant l'angle des deux rues et la modification du système de distribution des étages. La délégation ne formule aucune objection quant à la transformation du comble actuel en comble à l'impériale mais s'oppose en revanche à la démolition des escaliers anciens de belle facture et en parfait état de conservation qui desservent les étages de chaque côté de la cour. »

PRÉSENTATION

La rue de la Paix (alors rue Napoléon) a été ouverte en 1806 au milieu de l'ancien domaine du couvent des Capucines saisi sous la Révolution. Une première maison est construite alors à l'angle de cette nouvelle voie avec la rue Neuve Saint-Augustin prolongée (actuelle rue Daunou). D'après le plan cadastral du début du XIX^e siècle, le bâtiment, dont on ignore le nombre d'étages, donnait sur une grande cour à laquelle on accédait par deux portes cochères jumelles sur la rue de la Paix. Cinq boutiques

occupaient le rez-de-chaussée et la maison disposait d'un seul escalier. Celle de l'angle fut louée en 1812 à un marchand épicier et disposait de deux entrées sur la rue Daunou et d'une entrée sur la rue de la Paix. La maison fut agrandie avant 1823. Un corps de bâtiment de deux travées, se retournant en aile sur la cour, fut ajouté sur la rue de la Paix. Il est probable, qu'à cette date, la partie ancienne de l'immeuble ait été restructurée voire même reconstruite afin d'harmoniser l'ensemble.

L'ensemble bâti comptait alors, comme aujourd'hui, un rez-de-chaussée, quatre étages carrés et un cinquième en léger brisis. Il présentait dix travées sur la rue de la Paix et sept sur la rue Daunou et, hormis les chaînages d'angle et les lignes de refend tracées dans l'enduit, il avait comme simple ornementation, en façade principale, une corniche à modillons et de petites consoles supportant les croisées des deuxième, troisième et quatrième étages. Tout est encore en place, jusqu'aux garde-corps à ogives des années 1820, auxquels une lisse a été

rajoutée récemment en partie haute. Un passage cocher, vraisemblablement voûté à l'origine et très transformé dans les années 1930, conduisait à la cour et deux escaliers - toujours en place - desservaient, le premier le bâtiment Daunou et l'immeuble sur la rue de la Paix et le second l'aile au sud de la cour.

L'immeuble, resté propriété de la même famille jusqu'à sa vente en 1981 à l'Union des sociétés mutualistes de retraite des anciens combattants et victimes de guerre, n'a été, globalement, que peu modifié. Dans la cour, deux petits pavillons à simple rez-de-chaussée ont été élevés contre le mur mitoyen probablement dans les années 1880. Le reste des aménagements sur cour, avec le pavillon du concierge et l'ascenseur et sa cage apposés sur la façade de l'aile sud datent des années 1930. La pose d'un auvent longeant les façades sur la cour est, elle, récente. Le projet actuel, qui succède à une précédente proposition examinée en CVP en juin 2016, vise à restructurer l'immeuble afin d'y installer un programme mixte (com-

merces au rez-de-chaussée et bureaux en étages). En ce qui concerne l'aménagement intérieur, il est prévu de redistribuer les circulations verticales et de supprimer la cage d'ascenseur en façade sur cour. Les deux escaliers anciens seront toutefois préservés comme le demandait le vœu de la CVP qui a été transmis au nouveau pétitionnaire. Une redistribution des circulations horizontales permettra par ailleurs de conserver l'intégrité des pièces sur rue.

La partie supérieure de l'immeuble sur la rue de la Paix sera transformée. Le plancher haut du niveau traité en léger brisis et habillé d'ardoise sera reconstruit à une altimétrie supérieure et sa nouvelle façade enduite. La toiture qui présente actuellement une forte pente supportant une file de lucarnes, sera redressée en brisis-terrassons et de nouvelles lucarnes aménagées. La côte altimétrique du faîtage existant sera conservée, ce qui permettra de préserver la visibilité des souches de cheminée.



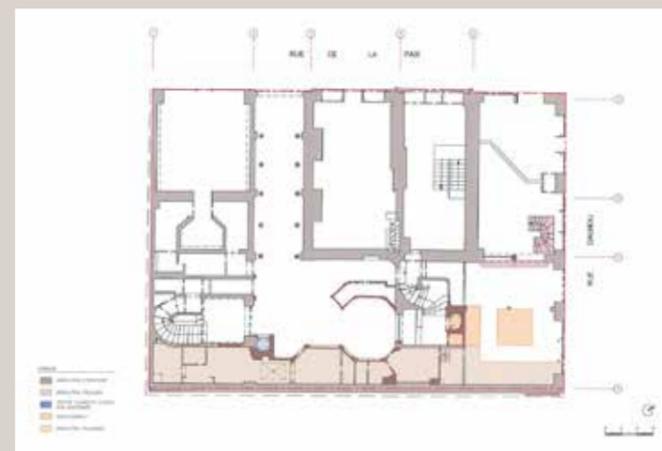
Vue actuelle du passage cocher en direction de la cour.



Vue actuelle de l'escalier qui dessert l'immeuble sur la rue Daunou.



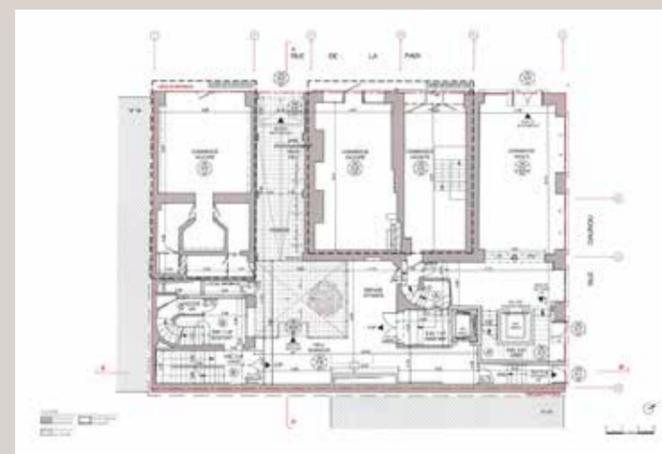
Vue actuelle de l'escalier qui dessert l'aile au sud de la cour.



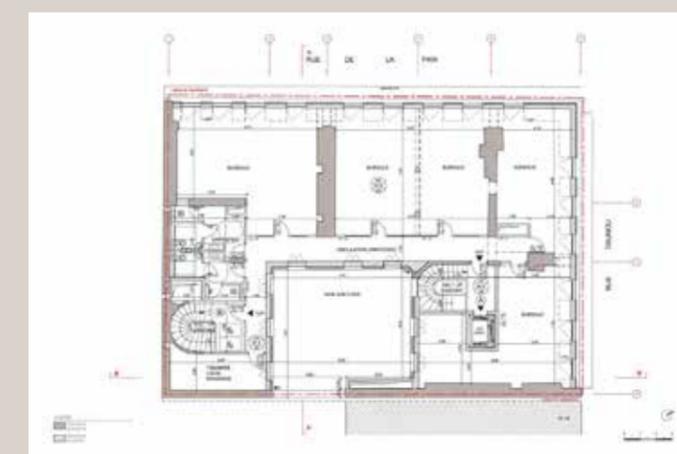
Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées dans la cour (© B architecture).



Plan du 6^e étage, état existant présentant les démolitions envisagées (© B architecture).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© B architecture).



Plan du 6^e étage, état projeté (© B architecture).

DISCUSSION

Les membres notent avec satisfaction que le nouveau permis déposé sur cette adresse, déjà examiné lors d'une précédente séance mais avec un programme différent, conserve les deux escaliers anciens situés de part et d'autre de la cour. Ils ne font aucune autre observation.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- RÉA, *Immeuble Paix/Daunou, 16 rue de la Paix / 11 rue Daunou. Étude historique et architecturale*, juin 2015.

[79B, rue Olivier-de-Serres (15^e arr.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'un ancien hôtel particulier de l'entre-deux-guerres

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

L'hôtel particulier au 79bis de la rue Olivier-de-Serre a été construit en 1928 par l'architecte Robuchon sur un terrain nu, pour y installer son habitation et son agence. Architecte et ingénieur - sa carte professionnelle le définit comme « Ingénieur des arts et manufactures - Architecte Ingénieur-conseil en matière de travaux publics et privés, bâtiments, constructions industrielles, Béton Armé », avec cabinet au 41, avenue de La Motte-Picquet Paris 7^e -, Pierre Robuchon a été formé probablement à l'École Centrale de Paris. Il est actif à Paris entre 1926 et

1939 dans la construction d'immeubles d'habitation, notamment dans le 15^e arrondissement (parmi ses projets figurent le 63, rue Blomet et le 160, rue Saint-Charles et une surélévation au 74, avenue Félix Faure). Il est également intervenu dans d'autres arrondissements, construisant le 7, rue du Colonel Oudet (12^e arr.) et le 5, rue Titon (11^e arr.) (signature en façade).

Entre 1925 et 1927, il dessine aussi des garages à Paris pour la Société anonyme de garages et taxis, en collaboration avec le bureau technique central de bétons armés Hennebique et collabore avec la Société générale de constructions en béton armé et de travaux spéciaux en ciment (SGCBA). Il fait par ailleurs partie du Conseil d'administration de la « Société professionnelle



Élévation de la façade sur la rue de la Paix, état existant (© Raf Listowski).



Vue actuelle du bâtiment, depuis l'angle des deux rues, présentant les démolitions envisagées (© B architecture).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'angle des rues de la Saïda et Olivier-de-Serres.



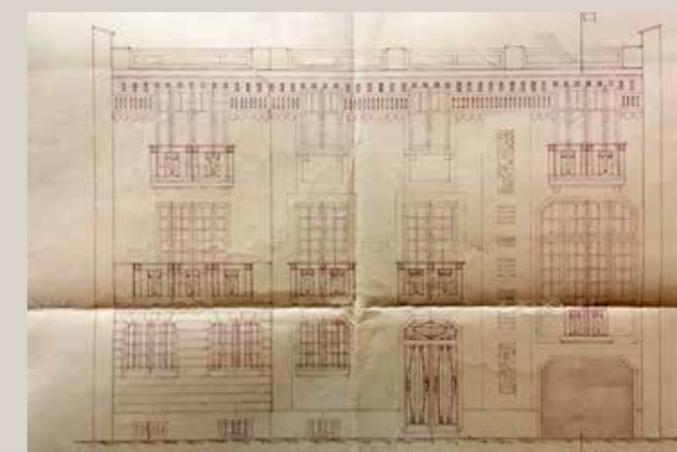
Élévation de la façade sur la rue de la Paix, état projeté (© B architecture).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (© B architecture).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Élévation de la façade principale, 1928 (Archives de Paris).

d'architectes français » (SPAF), comme Secrétaire général. En 1937, il est décoré de la Légion d'Honneur. L'hôtel particulier, qui donne sur un petit jardin à l'arrière, est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés surmontés d'une terrasse accessible. L'immeuble de gauche (R+2) marque l'angle avec la rue de la Saïda ; à droite, s'élève un immeuble de sept étages construit en 1930. Les étages de l'hôtel sont affectés à l'habitation, le rez-de-chaussée étant destiné aux bureaux de l'architecte, à gauche, et à un petit commerce avec vitrine, à droite, où avait été installé à l'origine un garage. Une porte a été ouverte, avant 1947, pour assurer une entrée indépendante à la boutique. La distribution intérieure est restée presque identique depuis l'origine. En 1947, un permis de construire est refusé pour une surélévation d'un étage plus comble de l'hôtel particulier et du voisin (n° 79) appartenant alors au même propriétaire. L'architecte-ingénieur Robuchon a exploité toutes les

potentialités du béton armé en concevant une structure poteau-poutre capable d'utiliser à maxima et avec flexibilité la surface disponible, comme le montre le plan de l'édifice. La construction est animée par un léger jeu de volumétrie réalisée dans la partie gauche de l'immeuble avec un retrait au R+1 et R+2. Au R+1, à droite, une grande baie vitrée marque la présence de l'ancien cabinet de travail. Les encadrements des baies, les modénatures, les garde-corps et grilles en fer forgé, la corniche imposante sont des traits relevant du vocabulaire Art déco. La démolition totale de cet hôtel ayant été déconseillée au moment de la visite du service, le propriétaire envisagerait la surélévation de l'hôtel de 4 étages, avec des surfaces décroissantes à partir du R+5. Le R+3 et le R+4 seraient conçus en continuité avec les travées existantes mais en retrait par rapport à la façade actuelle. Ils seraient marqués par une forte corniche comme celle actuellement en place.

Le R+5 et le R+6 adosseraient leurs volumes au mur pignon du mitoyen élevé à R+7, en dégagant l'espace de l'autre côté par des terrasses. La corniche resterait débordante mais avec un dessin plus léger. De même, les garde-corps auraient un dessin plus simple que celui de l'existant.

DISCUSSION

Sans être opposé au principe d'une surélévation, un membre regrette son écriture architecturale et la hauteur trop importante des volumes ajoutés. Cet avis est partagé par le reste de la Commission.

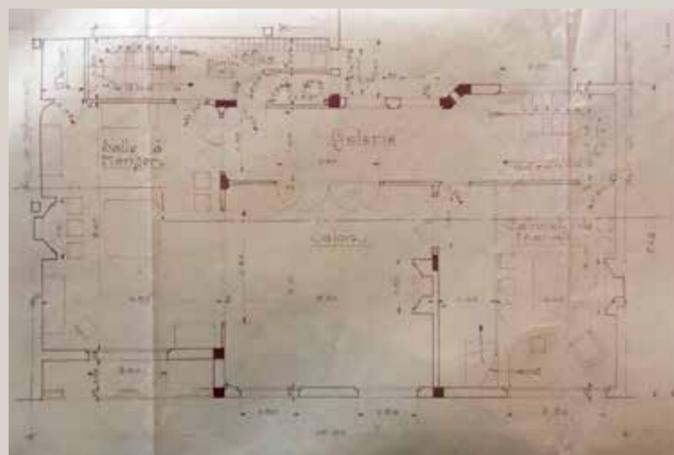
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 17 octobre 2019 à la mairie du 1^{er} arrondissement, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un ancien hôtel particulier de l'entre-deux-guerres.

La Commission déconseille la poursuite d'un tel projet qui aurait, en l'état, un impact fortement négatif sur le bâtiment existant.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1683 ; VO²² 411 ; VO²³ 204.
- « L'étanchéité par l'Asphaltoid », dans *L'architecte d'aujourd'hui*, n° 9, 1931, p. 103.
- *L'architecte d'aujourd'hui*, n° 2, 1936, p. 92.
- *La construction moderne*, n° 11, 1938, p. 9.
- *L'architecture usuelle*, n° 294, 1933, p.8.



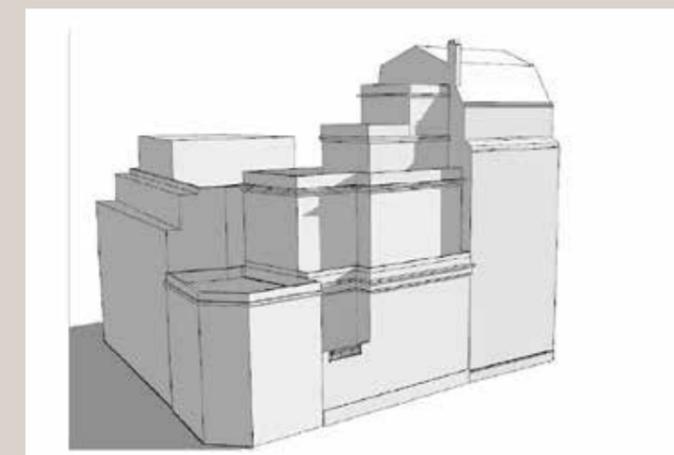
Plan du 1^{er} étage, 1928 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la porte d'entrée.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Esquisse en volume, état projeté (© Alain Benrubi architecte).



Vue actuelle d'une baie en façade.



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Alain Benrubi architecte).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaux, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gysie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »